Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_17-DE

VILLE DE
Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 décembre 2025 à 18 h 00

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 36

Ayant donné procuration : 5

Absents : 2

Votants : 41

Date de convocation :
9 décembre 2025

Le 15 décembre 2025 à 18 h 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Hervé GUIHARD, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents :
Hervé GUIHARD, Blandine CLAESSENS, Thibaut LE HINGRAT, Aline LE BOEDEC, Didier LE BUHAN, Cigdem AKTAS, Romain ROLLANT, Martine HUBERT, Stéphane FAVRAIS, Monique LUCAS, Thierry STIEFVATER, Nadia DRUILLENNEC, Nicolas NGUYEN, Renée MAZÉO, Christophe SOREAU, Marie-Jo BROLLY, Vincent URIEN, Yannick LE CAM, François PORTZER, Nadia LAPORTE, Benoît MONTAGNÉ, Juliana SAN GÉROTÉO, Stéphane L'HER, Rachid DYDA, Morgane CREISMÉAS, Ludovic GOUYETTE, Damien GASPAILLARD, Émilie TEFFO, Ludovic LE MOIGNIC, Yildiz ASLAN, Alban ROBINE, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Bernard CROGUENNEC, Marina ANDRÉ, Jean-Christophe LE GOT, Boris GUILLOU.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Gaëlle NIQUE pouvoir à Renée MAZÉO
Alexis BRULIN pouvoir à Yannick LE CAM
Valérie ROOS pouvoir à Marina ANDRÉ
Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL pouvoir à Jean-Christophe LE GOT
Corentin POILBOUT pouvoir à Boris GUILLOU

Absentes excusées n'ayant pas donné pouvoir :
Nicole CHAMBON, Maryline PRÉVOST

Secrétaire de séance :
Cigdem AKTAS

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_17-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

République Française

Séance du 15 décembre 2025
Rapporteur : M. ROLLANT

Conseil municipal

Délibération

17 - Conservatoire - Orchestre à l'école - École de la Vallée - Direction des services départementaux de l'Éducation nationale - Convention

Exposé des motifs

Le projet de l'orchestre à l'école de Saint-Brieuc a été présenté en réunion de majorité le 15 avril 2013 pour un début effectif à la rentrée scolaire de septembre 2013.

Il s'est déployé à l'école de la Vallée et concerne les élèves des classes de CE2, CM1 et CM2. Ce sont les instruments des familles des cuivres et des percussions qui sont enseignés, impliquant les professeurs de trompette, cor, trombone, tuba et batterie jazz du conservatoire.

Treize cohortes ont bénéficié de ce dispositif depuis sa création, soit un peu plus de 300 écoliers encadrés par trois enseignants de l'école qui participent aussi à l'activité musicale.

Ce dispositif constitue une opportunité unique pour les enfants de découvrir une pratique instrumentale. Sa mise en place relève d'une organisation partagée entre l'équipe de l'école la Vallée et celle du Conservatoire. Les projets sont pensés et travaillés en collaboration avec les enseignants des deux structures.

Les cours de musique sont dispensés dans le temps scolaire, les jeudis par pupitres et par niveau dans les locaux de l'école la Vallée et les vendredis pour les trois orchestres dans l'amphithéâtre des locaux de la place de la Cité, par classe pour un total de 27 heures hebdomadaires d'enseignement artistique.

La présente convention a pour objet de définir les engagements pédagogiques et organisationnels de l'école la Vallée et du Conservatoire de Saint-Brieuc pour pérenniser le dispositif « Orchestre à l'école » pour les trois années scolaires 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.

Cette convention n'a pas d'incidence budgétaire ni pour la Ville, ni pour l'Éducation nationale, en dehors des heures d'enseignement telles qu'elles sont déployées aujourd'hui et qui n'ont pas vocation, sur la période de ladite convention, à augmenter.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement l'article L. 2121-29 ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212202782-20251215-2025_15_DEC_17-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE les termes de la convention de partenariat à conclure avec l'Éducation nationale pour la pérennisation du dispositif « Orchestre à l'école » pour les trois années scolaires de 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.

INVITE Monsieur le Maire à signer ladite convention ci-annexée.

Présents : 36	Pouvoirs : 5	Total : 41	Exprimés : 41
Voix Pour : 41	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Hervé GUIHARD	Mme Cigdem AKTAS

MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor)